


**LES RECLAMATIONS
DANS LES MARCHES DE TRAVAUX**
Formation
LES RECLAMATIONS DANS LES MARCHES DE TRAVAUX

Enjeu	Tout au long de l'exécution d'un marché de travaux, l'entreprise peut défendre ses intérêts en formulant des réclamations. La difficulté réside dans la rédaction du mémoire qui doit respecter certaines règles, afin que l'entrepreneur ne prenne pas le risque de voir sa réclamation entachée d'irrégularités, et voir sa demande rejetée. De l'interprétation des clauses du contrat à la rédaction du mémoire la formation LES RECLAMATIONS DANS LES MARCHES DE TRAVAUX vous permettra de constituer et rédiger un dossier de réclamation, en respectant la procédure.
Objectifs pédagogiques	<ul style="list-style-type: none"> – Identifier les cas de réclamations – Constituer et rédiger un dossier de réclamation
Le plus	Savoir préparer les arguments
Public	Toutes personnes amenées à exécuter des marchés de travaux
Prérequis	Avoir une pratique des marchés de travaux
Méthode	Apport théorique et mise en situation
Durée	7 heures (1 jour)
Evaluation	Feuille de présence – Exercice de simulation & fiche d'évaluation de la formation
Validation	Attestation de compétence nominative délivré au candidat qui a participé activement à l'ensemble de la formation et fait l'objet d'une évaluation continue favorable de la part du formateur.
Compétences métier	<ul style="list-style-type: none"> – À l'issue de la formation, vous serez en mesure de mettre en œuvre les bonnes pratiques en matière de constitution et de rédaction d'un mémoire de réclamation
Méthodologie pédagogique	Tour de table de positionnement préalable afin de permettre au formateur de vérifier l'adéquation du parcours de chaque stagiaire et d'adapter son déroulé pédagogique. Le formateur suit un plan précis pour aborder progressivement tous les points du programme. <u>Partie théorique</u> : Alternance d'apport théorique par le formateur privilégiant l'échange d'expériences, de démonstration et d'explications sur paperboard ou projection par vidéoprojecteur. <u>Partie pratique</u> : Mise en situation en groupe. Après démonstration et explication par le formateur, chaque stagiaire réalise un cas pratique sous sa direction, avec la participation active des autres stagiaires. Un bilan est effectué en fin de formation.
Moyens techniques et pédagogiques	1 salle de formation équipée vidéoprojecteur, paperboard, écran mobile, wifi,
Modalité d'organisation	Formation en groupe de 6 personnes minimum & dans la limite de 8 personnes maximum
Handicap	Locaux adaptés aux personnes porteuses de handicap en mobilité
Référent handicap & administratif	Raymond VAITILINGOM – 0262 20 30 47 – 0692 600 910 – E-mail : capeb.st-denis1@orange.fr
Programme	Voir en annexe
Date (s)	Merci de vous rapprocher auprès du responsable administratif au 0262 20 30 47
Coût	296 € (HT) Prise en charge par votre OPCO
Formateur	Fred FONTAINE de l'entreprise CONTRACT'CONSEIL à jour du maintien & d'actualisation de ses compétences Il est spécialiste de l'ingénierie administrative des marchés

LES RECLAMATIONS DANS LES MARCHES DE TRAVAUX

Jour 1 :

Pourquoi réclamer ? Identifier les cas d'ouvertures à réclamation

- Interprétation des clauses du contrat
- Garantie de paiement
- Difficultés rencontrées au cours de l'exécution
- Travaux supplémentaires
- Modifications du contrat
- Décompte général
- Réception et levée des réserves
- Restitution de la retenue de garantie

Quand réclamer ? En cours de chantier ou après réception

- Point de départ
- Identification et précautions à prendre

Délai

Marchés publics

- CCAG – travaux

Marchés privés

- Code Civil ou norme NFP 03- 001

Le contenu du mémoire en réclamation

- Construction du mémoire en réclamation
- Chiffrage du mémoire en réclamation
- Pièces justificatives
- Modalités de transmission

Les modes de règlement amiable des différends

- Médiation
- Transaction
- Recours amiable

A RETOURNER A L'ARFAB AVANT LE DEBUT DE LA FORMATION

Intitulé de la formation :

Dates : du / / **au :** / / **Nbre de jours :**

Dénomination de l'entreprise : **Activité :**

Nom, prénom du Représentant légal de l'entreprise :

Adresse :

Code postal : **Ville :** **E-mail :**

Tél. : **GSM :** **Fax :**

SIRET : **APE :** **Nbre de salariés :**

Financement de la formation

- Paiement direct par l'entreprise (chèque à l'ordre de l'ARFAB Réunion)
- CONSTRUCTYS
- OPCO EP – AKTO (OPCALIA)
- FAFCEA (non-salariés)
- FAF CMA (Artisan) (Devis de formation à demander à l'ARFAB pour la demande de financement)

Participants

Noms	Prénoms	Homme	Femme	Date de naissance	Statut*

* Statut : Artisan / Gérant non salarié = CE - Conjoint (e) collaborateur (trice) = Conjoint - Salarié = Salarié – Demandeur d'emploi = DE

Fait à , le (Cachet & signature du Représentant légal)

Conditions, coûts et modalités d'inscription

Coûts & financements

L'ARFAB-Réunion est exonérée de TVA. Tous les coûts indiqués sont donc nets de TVA. Sous réserve de l'accord de chaque financeur, les formations de l'ARFAB-Réunion peuvent bénéficier de financement du FAFCEA ou du Conseil de la Formation (CMA), de CONSTRUCTYS, du Conseil Régional, de l'Etat ou d'un autre OPCA.

Conditions d'inscription

Après réception du bulletin d'inscription, l'ARFAB adresse à l'entreprise une convention bilatérale de formation et le programme du stage. L'inscription du stagiaire sera définitive après retour à l'ARFAB de ladite convention complétée et signée, des règlements et des pièces annexes.

Annulation ou absence en formation

L'ARFAB se réserve le droit d'annuler ou de reporter tout stage, si le nombre de stagiaires se révèle insuffisant. Dans ce cas, l'ARFAB en informera l'entreprise au moins une semaine avant la date prévue du démarrage du stage et restituera l'ensemble des règlements joints à la convention. Toute annulation par le stagiaire intervenant, sauf cas de force majeure dûment justifié (ne comprenant pas le surcroît d'activité), moins de 2 semaines avant le début du stage donne lieu à une facturation de 50% du coût total du stage, à titre d'indemnité forfaitaire. L'annulation d'un stage commencé ou l'absence à un module d'un cycle sont dus dans leur intégrité. Les frais d'annulation ne sont pas par nature imputables sur la participation obligatoire au financement de la formation continue. Ils ne peuvent donc pas être prélevés sur les budgets de formation. Au cas où l'ARFAB organiserait, dans les 6 mois, une session de formation sur le même sujet, le report serait proposé dans la limite des places disponibles et l'indemnité d'annulation sera affectée au coût de cette nouvelle session.

Droit & compétence juridictionnelle

Tout litige qui ne pourrait être réglé à l'amiable sera de la compétence du Tribunal de Commerce de Saint-Denis de La Réunion ou toute autre juridiction compétente saisie par l'ARFAB.

Questionnaire

Vous avez pris connaissance du programme de formation **Les réclamations dans les marchés de travaux**. Merci de répondre aux 2 questions suivantes :

1. Ce programme répond-t-il à vos attentes ?

Si Oui – Indiquez votre réponse en quelques lignes

.....
.....
.....
.....
.....

Si Non – Indiquez votre réponse en quelques lignes

.....
.....
.....
.....
.....

2. Souhaitez-vous que l'on aborde un point particulier par rapport à vos attentes ?

Non

Si Oui – Indiquez votre réponse en quelques lignes

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Cachet et signature du Représentant (e) légal (e)